

Vous souhaitez vivre pleinement votre vie, faire des projets et préparer l'avenir en toute confiance. Notre métier est de vous proposer les solutions qui vous protègent, vous, votre famille, vos biens et votre patrimoine.

Chez AXA, c'est cela que nous appelons la « Protection Financière ».

ASSURANCE AUTO & HABITATION
SANTÉ & PRÉVOYANCE
ÉPARGNE, RETRAITE & PLACEMENTS
BANQUE & CRÉDITS
ASSURANCE LOISIRS & SERVICES
PROTECTION JURIDIQUE



Document imprimé sur papier recyclé

www.axa.fr

Réf. : 142 779 document non contractuel - 11/07 - Illustrations : PUBLI (ORP).

Une réserve d'argent...

Et si on en parlait?



Le guide de la RÉSERVE D'ARGENT

Votre interlocuteur AXA
Intermédiaire en opérations de banque dûment habilité

« Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent » (art. L. 321-2 du Code de la consommation).

AXA France IARD, SA au capital de 214 799 030 € - RCS Paris B n° 722 057 460 - AXA France Vie, SA au capital de 487 725 073,50 € - RCS Paris B n° 310 499 959 - AXA Assurances Vie Mutuelle, société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - AXA Assurances IARD Mutuelle, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309 -



est intermédiaire en assurance pour le compte d'AXA France Vie - N° ORIAS 07 025 368. AXA Banque est intermédiaire en assurance pour le compte d'AXA France Vie et d'AXA France IARD - N° ORIAS 07 025 377.

Sièges sociaux: 26, rue Drouot - 75009 Paris - Entreprises régies par le Code des assurances - AXA Banque Financement, SA au capital de 27 450 000 € - 348 211 244 RCS Nanterre - AXA Banque, SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 53 386 880 € - 542 016 993 RCS Nanterre - Sièges sociaux: 137, rue Victor Hugo 92300 Levallois-Perret - AXA Banque Financement

**Pour une utilisation en toute sécurité,
suivez le guide >>>**



vivre confiant



| | |
|---|-----------|
| <p>Étape n° 1 ⇒ C'EST QUOI UNE RÉSERVE D'ARGENT ?</p> | 4 |
| <p>Étape n° 2 ⇒ COMMENT ÇA MARCHE ?</p> | 6 |
| <p>Étape n° 3 ⇒ FAITES LE BON CHOIX !</p> | 8 |
| <p>Étape n° 4 ⇒ ZOOM SUR LES IDÉES REÇUES</p> | 10 |
| <p>Étape n° 5 ⇒ LES DIX RÈGLES D'OR DE LA RÉSERVE D'ARGENT</p> | 12 |
| <p>Étape n° 6 ⇒ TESTEZ-VOUS !</p> | 14 |

Édito

Laissez-vous guider...

RÉSERVE D'ARGENT, CRÉDIT RENOUELABLE, CRÉDIT PERMANENT OU CRÉDIT REVOLVING...

Autant de noms pour une même offre. Comment s'y retrouver? Comment maîtriser son budget et optimiser cette formule de crédit?

La réserve d'argent s'avère très utile quand on en connaît les règles et le fonctionnement, quand on acquiert aussi les bons réflexes.

Notre statut d'Agent d'Assurance nous conduit à vous proposer des solutions qui vous protègent, vous et votre famille, vos biens et votre patrimoine. Nous vous accompagnons et vous soutenons dans les moments importants: notre métier, c'est votre protection financière.

C'est dans cet esprit, pour mieux vous informer, que nous vous proposons ce guide, qui vous permettra de tout savoir sur la réserve d'argent et d'en faire le meilleur usage.

Vous trouverez notamment les réponses aux questions que vous vous posez: quelles sont les précautions à prendre avant de se lancer? Comment bien utiliser une réserve d'argent? Quels sont vos droits? Suivez le guide!

C'est quoi une réserve de d'argent?

Vous n'avez pas de projet précis à réaliser, mais vous souhaitez disposer d'une somme d'argent dans laquelle puiser sans avoir à donner de justificatif quand vous en aurez besoin? La réserve d'argent est la solution.

La réserve d'argent est un type de crédit à la consommation également connu sous les noms de **crédit permanent**, **crédit revolving**, **crédit renouvelable (terme réglementaire)**.

⇒ Une somme disponible à tout moment

À la différence d'un Prêt Personnel affecté, la somme mise à votre disposition n'est pas destinée à un projet déterminé. Vous pouvez librement utiliser la somme d'argent, et cela, quand vous le souhaitez.

⇒ Des conditions très souples

Vous pouvez retirer des fonds à partir de cette

réserve d'argent au fur et à mesure de vos besoins, sans fournir de justificatif (dans la limite de votre réserve disponible). La réserve d'argent vous est ouverte pour une durée d'un an éventuellement renouvelable. L'établissement prêteur vous indiquera trois mois avant l'échéance annuelle de votre contrat, par lettre simple, les conditions de reconduction. Si vous n'utilisez pas votre réserve d'argent pendant trois années consécutives,

l'établissement prêteur vous adressera un bordereau d'acceptation de renouvellement de votre crédit à l'échéance de la 3^e année. Vous devrez lui retourner ce bordereau, à défaut, votre contrat de crédit sera de plein droit résilié.

⇒ Où souscrit-on la réserve d'argent?

Ce crédit peut être souscrit auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit spécialisé.



ATTENTION À...

... ne pas confondre réserve d'argent et Prêt Personnel

Si vous avez un projet précis à réaliser et à financer (travaux d'aménagement dans la limite de 21 500 €, achat d'une voiture, d'une moto...), optez plutôt pour un Prêt Personnel. Le taux sera plus intéressant et vous connaîtrez à l'avance la période pour laquelle vous vous engagez.

Comment ça marche ?

Bien connaître le fonctionnement de la réserve d'argent vous permettra d'en tirer le meilleur parti.

⇒ Utiliser la réserve d'argent

Vous disposez de votre réserve **dès son ouverture** après expiration du délai de rétractation de sept jours. Aussi longtemps que vous ne l'utilisez pas, la réserve ne vous coûte rien.

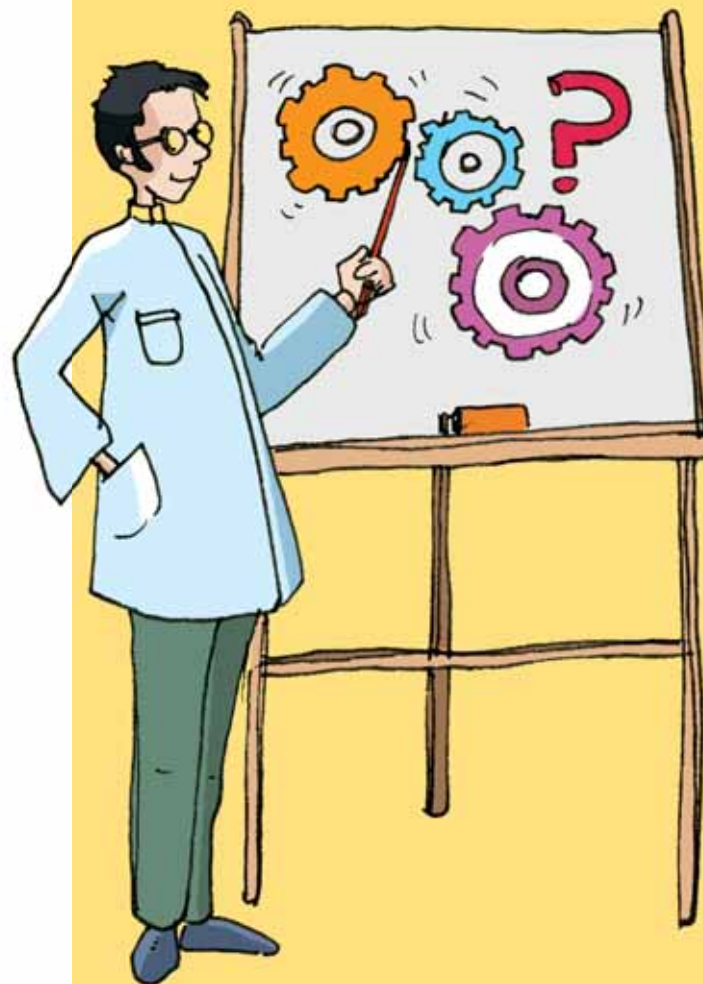
Lorsque vous souhaitez utiliser vos fonds, vous pouvez :

- soit **demander à l'établissement prêteur un chèque ou un virement sur votre compte bancaire** ;
- soit **effectuer des achats** au moyen d'une carte de crédit ou d'un chéquier associé à votre réserve (sachez que certains organismes ne le proposent pas).

⇒ Ce que vous remboursez

Pour chaque utilisation, vous remboursez le **capital utilisé**, ainsi que les **intérêts dûs** pour cette utilisation, selon le Taux Effectif Global (TEG) qui vous a été annoncé préalablement.

Au fur et à mesure de vos dépenses, vos remboursements mensuels viennent reconstituer votre réserve. Vous pouvez donc **réutiliser la somme disponible** pour d'autres besoins, dans la limite du montant maximal autorisé qui figure dans le contrat que vous avez signé.



⇒ Et aussi...

Sachez que la plupart des réserves proposent des moyens de paiement. Il peut s'agir :

- d'une carte de crédit émise par certains organismes financiers (sur ces cartes, la mention « carte de crédit » est obligatoire) ;
- d'un chéquier.

le bon choix !

Vous songez à ouvrir une réserve d'argent ?
Avant de franchir le pas, assurez-vous que vous avez en main toutes les données d'un choix éclairé.



⇒ À identifier en amont

Votre capacité de remboursement : il s'agit de la somme, généralement exprimée en pourcentage des revenus nets (ressources diminuées des frais et charges), que vous pouvez rembourser chaque mois.

⇒ Les éléments à vérifier

- **Le taux** proposé.
- **Les mensualités minimales** inscrites sur l'offre de crédit.
- **Le coût de la carte de crédit** associée, qui peut être délivrée gratuitement ou s'avérer payante.



Il peut être intéressant de faire le tour des promotions associées aux réserves d'argent souvent proposées durant les périodes phares de l'année, comme les fêtes de Noël, les soldes, la rentrée. Vous profiterez ainsi de taux plus avantageux, sur une période déterminée à l'avance.

BON À SAVOIR

Pensez à l'assurance emprunteur

C'est une assurance qui protégera votre famille en remboursant à l'établissement prêteur les sommes que vous lui devez en cas de décès, de perte totale ou irréversible d'autonomie, ou d'incapacité de travail.

REGARDEZ DE PRÈS...

... les taux promotionnels

Profitez-en, car ceux-ci sont consentis généralement pour une période déterminée. Il y a parfois de belles opportunités. Pour vos futures utilisations, tenez compte du taux habituel auquel vous devrez rembourser votre réserve une fois la promotion finie.

Zoom sur les idées reçues

Face aux idées reçues et contre les mauvaises utilisations de la réserve d'argent, voici tout ce qu'il faut savoir pour se faire son propre avis et utiliser la réserve d'argent à bon escient.

On dit que...

les durées de remboursement de la réserve d'argent sont longues et que le coût total du crédit ainsi que sa durée ne sont pas connus à l'avance!

Oui, mais...

sachez que c'est vous qui décidez de la durée de remboursement. Vous pouvez effectuer un remboursement par anticipation, partiel ou total, sans aucuns frais, conformément à la réglementation sur le crédit à la consommation. Et cela, quand vous le voulez ou quand vous le pouvez.

Exemple : Vous utilisez 1 000 € sur votre réserve d'argent au TEG annuel révisable hors assurance facultative unique de 18%*. Si vous remboursez 30 €/mois (montant correspondant à un exemple de remboursement sur la base de 3% minimum du montant utilisé), vous aurez 44 mensualités de 30 € et une dernière de 28,61 €, le coût total de votre crédit sera de 348,61 € hors assurance facultative.

Si vous choisissez de rembourser par anticipation 700 € à la 7^e mensualité car vous avez une rentrée d'argent, alors vous n'aurez que 13 mensualités de 30 € et 1 mensualité de 14,39 €, le coût total de votre crédit sera de 104,39 € hors assurance facultative.

* Le TEG à 18% est donné à titre d'exemple.

BON À SAVOIR

Vous êtes protégé par la loi

Après la signature du contrat, si vous changez d'avis, vous disposez d'un délai légal de sept jours pour vous rétracter. Ce délai passe à quatorze jours si vous avez souscrit votre réserve à distance (par exemple par téléphone, par courrier ou par Internet). Après utilisation de la réserve, vous pouvez effectuer un remboursement par anticipation, partiel ou total, sans aucun frais. Toutefois, un remboursement partiel inférieur à trois fois le montant de la prochaine échéance peut être refusé par le prêteur.

Houla! J'ai une amie qui a trois réserves d'argent. Elle ne s'en sort pas.

Oh! Elle a été très mal conseillée.



On dit que...

la réserve d'argent coûte « cher »!

Oui, mais...

quand vous utilisez votre réserve d'argent, sachez que le taux ne s'applique qu'au seul capital restant dû. Le coût total du crédit varie suivant la durée et le montant du crédit effectivement utilisé et remboursé.

Astuce : Le coût total de votre crédit peut être même inférieur, car souvenez-vous que vous pouvez rembourser tout ou partie du solde par anticipation, à tout moment, sans frais. C'est l'un des avantages de ce type de crédit, profitez-en!

On dit que...

il vaut mieux épargner et reporter à plus tard ses achats plutôt que d'utiliser sa réserve d'argent.

Oui, mais...

utiliser votre réserve d'argent vous permet de faire face à une sortie d'argent imprévue et d'étaler sur plusieurs mois vos remboursements, tout en conservant votre épargne.

On dit que...

la réserve d'argent peut mener à une situation de surendettement!

Oui, mais...

La très grande souplesse d'utilisation de la réserve d'argent exige une certaine discipline pour ne pas se laisser entraîner à des dépenses inutiles! Vous êtes le seul responsable des crédits que vous utilisez. C'est à vous d'évaluer, selon votre propre budget, si vous pouvez ou non supporter le remboursement d'un crédit et de quel montant. Ne faites pas vos courses alimentaires avec votre réserve d'argent, ne l'utilisez pas si vous avez déjà des retards de paiement ou que votre budget ne vous le permet pas.

Astuce : Même s'il peut être intéressant de profiter des promotions des différents établissements, ne les utilisez jamais toutes en même temps. Faites en sorte de n'avoir en permanence qu'une seule réserve d'argent à rembourser.

Les dix règles d'or de la réserve d'argent

Nos conseils pour un usage raisonnable :

1. Fixez-vous des objectifs clairs en termes de délais et de remboursement. Par exemple, à chaque utilisation, fixez-vous un délai pour rembourser votre crédit.

2. Utilisez votre réserve sur des périodes courtes, en remboursant par anticipation. Ainsi, si vous attendez une rentrée d'argent dans quelques mois mais que vous avez besoin de liquidités tout de suite, vous pouvez puiser dans votre réserve pour vos besoins immédiats, puis rembourser le solde restant dû au moment de la rentrée d'argent. Vous aurez utilisé à bon escient la somme dont vous aviez besoin, tout en évitant de payer trop d'intérêts.

3. Profitez des promotions, mais veillez à vérifier l'ensemble des conditions avantageuses proposées ainsi que le taux habituel auquel vous devrez rembourser votre réserve d'argent une fois la promotion finie.

4. Si vous en avez la possibilité, il est intéressant de **rembourser des sommes plus importantes** que celles prévues par votre contrat, qui sont souvent faibles (de 30 à 80 € selon les cas).

5. Consultez attentivement votre relevé mensuel de réserve d'argent afin de bien suivre vos remboursements.

6. Si vous anticipez des difficultés pour rembourser vos prochaines mensualités, n'attendez pas que la situation se dégrade. **Prenez rapidement contact avec l'établissement prêteur** pour rechercher la meilleure solution à votre problème.

7. Si vous n'êtes plus satisfait des conditions de votre crédit, vous pouvez demander à tout moment la résiliation de votre contrat auprès de votre organisme prêteur. Dans ce cas, bien sûr, vous serez tenu de rembourser l'intégralité de la réserve utilisée dans les conditions prévues par votre contrat.

Je ne comprends pas!
Aucun organisme n'est d'accord pour que je souscrive une 8^e carte de crédit.



8. Même s'il peut être intéressant de profiter des promotions des différents établissements, ne les utilisez jamais toutes en même temps. **Faites en sorte de n'avoir en permanence qu'une seule réserve d'argent à rembourser.**

9. Si vous traversez une passe difficile sur le plan financier, liée par exemple à une situation de chômage, ou à un arrêt de travail, ne puisiez pas dans la réserve avant de disposer des moyens de rembourser. **Gardez en tête que la réserve n'est en aucun cas une source de revenu complémentaire.**

10. La réserve d'argent ne doit pas être utilisée comme un Prêt Personnel mais pour le financement d'achats ponctuels. Par exemple, pour acheter une voiture, préférez le Prêt Personnel ou un crédit affecté (destiné à l'achat d'un bien particulier), le coût total de votre crédit sera moins élevé.

Testez-vous !



QUESTION 1

Mlle Louison rembourse chaque mois trois mensualités de trois réserves différentes dans lesquelles elle a puisé à différentes occasions. Lors de son passage dans un hypermarché, on lui propose une quatrième réserve afin de profiter de la promotion écran plasma du moment. Que doit faire Mlle Louison ?

- a/ Accepter avec enthousiasme l'ouverture de sa quatrième réserve pour ses achats courants.
- b/ Accepter l'offre pour acheter l'écran plasma.
- c/ Décliner l'offre, car elle a déjà trois réserves en cours de remboursement.

QUESTION 2

M. Rigobert vient de perdre son travail. Se retrouvant ainsi sans salaire, il doit cependant faire face à des dépenses quotidiennes, comme faire ses courses alimentaires, payer l'essence de sa voiture, acheter sa baguette de pain, et bien d'autres encore ! Il songe alors à ouvrir une réserve d'argent. Que lui conseillez-vous pour combler son manque de revenus ?

- a/ D'attendre d'avoir retrouvé un travail avec un salaire stable.
- b/ De profiter des offres promotionnelles actuelles et d'ouvrir plusieurs réserves d'argent.
- c/ D'ouvrir une seule réserve d'argent et de l'utiliser pour ses besoins quotidiens.

QUESTION 3

Mme Ninon est très dépensière. Elle a ouvert une réserve d'argent il y a un an, qu'elle utilise pour se faire plaisir. Elle doit encore rembourser des mensualités de 60 € tous les mois, pendant douze mois. Venant de toucher une prime à son travail, elle hésite et ne sait pas quel est le meilleur moyen d'utiliser cet argent :

- a/ Effectuer d'autres achats mais, cette fois-ci, sans utiliser sa réserve d'argent.
- b/ Rembourser sa réserve d'argent, partiellement ou totalement, pour éviter un crédit sur une trop longue durée.
- c/ Effectuer un gros achat en utilisant sa prime et sa réserve.

Réponses

Question 1 : c/ Décliner l'offre, car elle a déjà trois réserves en cours de remboursement. Cf. page 13, règle d'or n° 8. Question 2 : a/ D'attendre d'avoir retrouvé un travail avec un salaire stable. Cf. page 13, règle d'or n° 9. Question 3 : b/ Rembourser sa réserve d'argent partiellement ou totalement, pour éviter un crédit sur une trop longue durée. Cf. page 12, règle d'or n° 2.



Lexique

Amortissement : c'est le remboursement prévu en une ou plusieurs fois d'un emprunt. Selon le type d'emprunt, il peut être étalé dans le temps ou effectué en une seule fois en fin de contrat.

Assurance emprunteur : les établissements de crédit vous proposent différentes assurances emprunteur facultatives pour vous protéger, vous et votre famille, en cas :

- de décès ;
- de perte totale ou irréversible d'autonomie ;
- d'incapacité de travail.

Les limites et conditions de garantie offertes pour chaque type d'assurance figurent dans la notice d'information jointe à votre offre préalable de crédit.

Capacité de remboursement : il s'agit de la somme généralement exprimée en pourcentage que vous pouvez rembourser chaque mois une fois déduits tous vos frais et charges.

Capital disponible : c'est le montant disponible de la réserve, correspondant à la différence entre le montant à l'ouverture et le montant déjà utilisé.

Capital restant dû : c'est le capital non remboursé à l'instant T. C'est ce capital restant qui sert de base au calcul des intérêts.

Carte de crédit : elle est généralement associée à une réserve d'argent. Elle vous permet de régler vos achats dans les magasins acceptant la carte. Vous pouvez effectuer des retraits dans les distributeurs automatiques de billets. La carte de crédit est soit une carte bancaire (Carte Bleue Visa...), soit une carte privative, c'est-à-dire une carte émise par un établissement de crédit.

Coût d'un crédit : il se calcule par la différence entre le montant emprunté et le montant total à rembourser.

Délai de rétractation : c'est le délai légal pendant lequel vous avez la possibilité de renoncer à l'offre de crédit que vous avez acceptée, en exerçant votre droit de rétractation. Il est de sept jours à compter de la date d'acceptation de l'offre de crédit et porté à quatorze jours en cas de conclusion à distance de votre contrat à crédit (par téléphone, courrier ou Internet).

Intérêts : il s'agit de l'argent que touche le prêteur en contrepartie des fonds mis à votre disposition.

Mensualité : il s'agit du montant mensuel défini pour le remboursement d'un crédit, comprenant une part d'intérêts et une part de capital. Elle peut être fixe ou variable selon le crédit choisi.

Offre préalable de crédit : délivrée par l'établissement de crédit, elle vous indique toutes les informations concernant la proposition de crédit qui vous est faite (montant du crédit, TEG, coût total du crédit...). C'est ainsi que vous pouvez comparer les offres des différents établissements de crédit. Les conditions de l'offre préalable de crédit sont maintenues par le prêteur pendant une durée minimale de quinze jours.

Prélèvement : c'est une opération qui permet à la banque, conformément à l'autorisation de prélèvement donnée par le client, de payer un créancier en débitant son compte de dépôt.

Remboursement anticipé : la loi autorise le remboursement total ou partiel du crédit, à tout moment, avant l'expiration de sa durée initiale. Dans ce cas, aucune indemnité ne peut être réclamée par l'établissement de crédit, mais celui-ci peut refuser un remboursement partiel inférieur à trois fois le montant de la prochaine échéance.

Report d'échéance : vous pouvez reporter une ou plusieurs mensualités de votre crédit.

Taux de crédit Taux Effectif Global (TEG) : le TEG permet d'exprimer sous forme de taux le coût total du crédit en tenant compte non seulement des intérêts, mais aussi de tous les éléments de coût obligatoirement inclus dans le crédit (assurances obligatoires, frais de dossiers...). Ce taux est obligatoirement indiqué sur l'offre de prêt.